

LA VILLE VOUS RENSEIGNE

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES**

Avis public est donné par la soussignée, Directrice générale / Greffière adjointe de la Ville, que le Conseil municipal étudiera deux (2) demandes de dérogations mineures au règlement de zonage # V 467-07 relativement aux immeubles mentionnés ci-dessous, lors d'une séance publique qui sera tenue à la séance ordinaire du Conseil municipal le **mardi 12 octobre 2010 à 20h00** dans la salle du Conseil à la Mairie, au 155 rue de la Mairie à Saint-Rémi.

Demande de dérogation mineure relativement à l'agrandissement d'un garage attaché sur le lot # 3 846 986 (1306, rang Notre-Dame)

Cette demande de dérogation mineure est décrite comme suit :

- Nature de la demande : Demande de dérogation mineure de façon à autoriser un empiètement en marge latérale droite d'au plus 0,61 mètre pour la l'agrandissement d'un garage attaché.
- Effet de la demande : Permettre l'agrandissement d'un garage attaché avec une marge latérale droite d'au moins 2,39 mètres malgré le non respect de la marge latérale minimale de 3 mètres à la grille des spécifications AG-3 à la classe d'usage unifamiliale.

Demande de dérogations mineures relativement à l'agrandissement d'un garage attaché sur le lot # 3 846 877 (1669, rang Notre-Dame).

Cette demande de dérogations mineures est décrite comme suit :

- Nature de la demande : Demande de dérogations mineures de façon à autoriser un garage détaché existant comprenant une superficie supplémentaire de 389 m² dont la norme limite la superficie maximale d'un garage à 85 m² d'un usage d'habitation; Permettre un parement mural de planches de bois non traitées et un parement de tôle d'acier profilée en usine non prépeinte non autorisés; Permettre un garage d'une hauteur de plus de 6 mètres, et plus haut que le bâtiment principal.
- Effet de la demande : Autoriser un garage d'une superficie de 474 m² malgré le non respect de l'alinéa b) de l'article 6.1 de la section 6 du chapitre 3 du Règlement de zonage # V 467-07; Autoriser deux parements muraux prohibés contraire à l'article 1.3 de la section 1 du chapitre 4 du Règlement de zonage # V 467-07; Autoriser un garage dont la hauteur dépasse 6 mètres et dépassant la hauteur du bâtiment principal malgré le non respect de l'alinéa d) de l'article 6.1 de la section 6 du chapitre 3 du Règlement de zonage # V 467-07.

Prenez également avis que toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes, à l'endroit et à l'heure indiqués ci-haut.

Le présent avis public est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Donné à Saint-Rémi, ce 24^e jour du mois de septembre 2010.

Diane Soucy, OMA

Directrice générale adjointe / Greffière

Appel d'offres # 10-523

Vente du lot 3 847 353 (partie de la rue MAISONNEUVE)

La Ville de Saint-Rémi désire vendre, **pour un prix minimum de 10 000. \$**, le lot numéro 3 847 353 du Cadastre du Québec d'une superficie de 338.3 mètres carrés, soit une partie de la rue MAISONNEUVE ayant frontage sur la rue Perras.

Pour toute information, veuillez vous présenter au Service du Greffe situé au 105, rue de la Mairie ou vous adresser à madame Nancy Corriveau, Directrice générale, au numéro de téléphone **450 454-3993 poste 7969**.

Toute personne intéressée à faire l'acquisition dudit lot 3 847 353 doit faire parvenir une offre dans une **enveloppe scellée** à l'adresse suivante :

Ville de Saint-Rémi
Appel d'offres # 10-523
a/s Diane Soucy, DGA/Greffière
105, rue de la Mairie
Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0

Les offres doivent être reçues à la Mairie au plus tard le **vendredi, 8 octobre 2010 à 14h00** et seront ouvertes publiquement le même jour à la même heure à la salle de réunion de la Mairie de Saint-Rémi sise au 105, rue de la Mairie.

La Ville de Saint-Rémi ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues en tout ou en partie et ce, sans obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Donné à Saint-Rémi, le 24 septembre 2010

Diane Soucy, OMA

Directrice générale adjointe / Greffière

AVIS PUBLIC

Règlement # V 467-16-10 modifiant le règlement de zonage numéro V 467-07 et ses amendements afin d'agrandir la zone H-6 à même la zone H-10 (Rue Ferland)

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 13 septembre 2010, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro V 467-16-10 intitulé : «Règlement # V 467-16-10 modifiant le règlement de zonage # V 467-07 et ses amendements afin d'agrandir la zone H-6 à même la zone H-10 (Rue Ferland)».

Conformément à la Loi, le règlement numéro V 467-16-10 a reçu l'approbation de la Municipalité Régionale de Comté des Jardins-de-Napierville qui émettait le certificat de conformité à l'égard de ce règlement en date du 14 septembre 2010.

Ce règlement a été expédié auprès de la MRC des Jardins-de-Napierville.

Il entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Rémi, ce 24 septembre 2010
Diane Soucy, OMA
Directrice générale adjointe / Greffière

LA JOURNÉE DE LA CULTURE 2010

En collaboration avec le Racont'arts, Apprendre en cœur, la boutique *Mon Papillon Bleu* et Sourire sans Fin, la Ville de Saint-Rémi vous convie chaleureusement le dimanche **26 septembre** prochain à la Journée de la Culture. De **11h à 16h** rendez-vous au centre communautaire où différentes expositions et activités vous attendent. En effet, plusieurs artisans viendront exposer leurs œuvres et donner des conseils aux visiteurs. Il y en aura pour tous les goûts : bijoux, photographie, céramique, peintures, artisanat et plus encore. Aussi, madame Louise Raymond, photographe professionnelle, offrira gratuitement un atelier afin de vous donner des trucs et astuces pour des photos réussies. Par ailleurs, des ateliers reliés à l'art culinaire et au bricolage avec des matériaux recyclés seront donnés aux enfants lors de cette journée.

De plus, plusieurs spectacles sont prévus autant pour les adultes que pour les enfants. Historine sera également parmi nous afin de faire la lecture aux tous-petits. D'ailleurs, tous les enfants présents courront la chance de gagner l'un des trois sacs de livres.

Finalement, à la boutique *Mon Papillon Bleu*, les gens pourront s'initier à différentes formes de peinture : peinture sur bois, sur tissus, sur verre ainsi que la peinture à l'huile et à l'acrylique sur toile. Il y aura une démonstration de «Airbrush» ainsi qu'une exposition des artistes qui participent aux cours offerts dans cet atelier.

Pour informations, veuillez communiquer avec Cynthia Ménard, chargée de projets – Revitalisation Saint-Rémi, au **450 454-3993 poste 2782**.

INVITATION À DEVENIR MEMBRE DU COMITÉ DE GESTION DE REVITALISATION SAINT-RÉMI

Les membres du Comité de gestion de Revitalisation Saint-Rémi sont heureux de vous inviter à vous joindre à eux. Le Comité se réunit une fois par mois et travaille sur plusieurs projets reliés à l'animation et la revitalisation de la ville ainsi qu'à la promotion du territoire. Il se compose de citoyens et de gens d'affaires. Le Maire est d'office membre du Comité ainsi que deux conseillères. Donc si vous avez à cœur le développement de votre ville, vous êtes les bienvenus. Si vous êtes intéressé(e)s à faire partie du Comité, nous vous invitons à communiquer avec madame Cynthia Ménard, chargée de projets - Revitalisation Saint-Rémi au **450 454-3993 poste 2782**. Au plaisir de vous compter parmi nous!

DU CÔTÉ DES ORGANISMES

SOIRÉES COUNTRY

Les Chevaliers de Colomb du conseil 1822 de St-Rémi situé au 25 Saint-Sauveur sont heureux de vous accueillir à leurs soirées country, à tous les vendredis soirs à 20h00 à compter du 1^{er} octobre 2010 avec la participation du groupe Country Star Band composé de Diane Boyer bassiste, Nathalie Picard violoniste, Denis Latour guitariste et Éric Leblanc à la percussion. Admission générale: 5.00\$ et 3.00\$ pour les Chevaliers de Colomb en règle du conseil 1822. Bienvenue à tous. Pour info: Diane Boyer **450-692-9164** ou **514-919-9164**.

LES HALTES-ALLAITEMENT DE LAIT SOURCE SONT DE RETOUR

C'est le mercredi 29 septembre 2010, qu'aura lieu le déjeuner-rencontre et le début des haltes-allaitement de Lait Source pour la saison 2010-2011.

Le déjeuner aura lieu de 9h30 à 11h, à la salle Guy-Tony au CLSC de Saint-Rémi. Les mairaines invitent toutes les mamans qui allaitent leur enfant à se joindre au groupe de Lait Source. Les frères et sœurs sont les bienvenus, une éducatrice d'Apprendre en cœur sera présente. De plus, un livre sera remis à tous les enfants présents. Afin de nous aider à organiser cette activité, nous vous demandons de confirmer votre présence pour le déjeuner-rencontre au **450-454-0400**.

Veuillez prendre note des prochaines haltes-allaitement les mercredis 13 et 27 octobre, 10 et 24 novembre et 15 décembre 2010. Un nouveau dépliant vous sera remis avec les dates pour l'année 2011. Nous sommes à la recherche de bénévoles et de mairaines d'allaitement qui ont le goût de donner une ou deux heures par mois afin de contribuer au bon fonctionnement de Lait-Source. Si cela vous intéresse, vous pouvez communiquer avec Anne au **514 592-9082**.

ASSOCIATION MARIE REINE ST-RÉMI

L'Association Marie-Reine de Saint-Rémi organise un whist amical le dimanche 26 septembre 2010 à 13h00 au Centre communautaire, 25, rue Saint-Sauveur. Le coût du billet est de 8.00 \$. Un buffet sera servi après la partie de cartes. Les profits de cette journée serviront à aider les maisons d'hébergement qui s'occupent des enfants et des femmes victimes de violence conjugale. La Re-Source de Châteauguay est l'une de ces maisons. Pour informations : Mariette Hébert au **450 454-5739**.
